

ÉVALUATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE) (2022)



Objectif de l'évaluation

Évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la Commission de Venise au cours de la période 2016-2020 ainsi que son impact depuis sa création.

Méthodologie

120 entretiens

148 personnes ayant répondu à 2 enquêtes en ligne

5 études de cas reposant sur 3 missions sur le terrain

2 sessions plénières observées

Recherche documentaire

6 études de cas

Forces de la Commission de Venise

Pertinence de ses travaux

Très respectée, largement reconnue et rôle important dans le domaine international

Fonctionnement efficace

Performances de qualité malgré des ressources modestes

Approche efficace

Coopération constructive et ouverte avec les autorités nationales et d'autres parties prenantes

Questions à traiter

Ressources limitées

Pérennité menacée face à une demande croissante d'avis et compte tenu des niveaux actuels de ressources

Transparence

Revoir les méthodes de travail et les procédures pour contribuer à maximiser l'impact

Capacité réduite de mesurer l'impact dans le temps

Améliorer le suivi de la mise en œuvre des recommandations

Recommandations

Clarifier la portée des travaux et revoir le Règlement interne

Compiler les normes juridiques européennes dans les principaux domaines thématiques

Développer des canaux supplémentaires avec les organisations de la société civile

Renforcer les efforts de communication interne et externe

Accroître les ressources humaines

Mieux aligner les pratiques de gestion des projets sur la PMM

Revoir la procédure de nomination des nouveaux membres

Revoir les méthodes de travail pour systématiser et clarifier les processus et les procédures

Développer l'approche constructive fondée sur le dialogue avec les États membres

Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation interne pour mesurer l'impact